



# Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail [trizay.mairie@orange.fr](mailto:trizay.mairie@orange.fr)

Site <http://www.trizay-perche.org>



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2024 CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, Mme JOBLET Brigitte, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. SAUQUES Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. de KERGORLAY Bertrand donne pouvoir à Mme SAULNIER Josette

Etaient absents : M. CHAUVIN Arnaud

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION n° 2024-11

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

M. le Maire rappelle les subventions votées en 2023 et propose de reconduire pour l'année 2024 les subventions accordées aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord et décide d'accorder les subventions aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de de la commune.

ARRETE :

Les subventions sont donc accordées aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de la commune de la manière suivante :

#### « Enfants »

- Foyer rural – Vichères	80.00 €
- ADOCCE 28 CE EP (Coopérative scolaire Souancé)	100.00 €
- Ecole de musique municipale – Nogent	25.00 €/élève
- Voyage scolaire organisé par les professeurs (Collèges et lycées de Nogent)	25.00 €/élève

#### « Associations »

- Club du 3 <sup>ème</sup> Age – Trizay	80.00 €
- Anciens combattants – Trizay	80.00 €
- Comité des Fêtes de Trizay	80.00 €
- 100 Km du Perche	80.00 €

(M. Vallée, membre du Comité des fêtes, ne prend pas part au vote de la subvention)

DELIBERATION n° 2024-12

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, sur les bases d'imposition 2024 révisées,

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2024, pour la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti ainsi que la taxe d'habitation qui concerne uniquement les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2024 tel qu'il suit :

- **TAXE FONCIERE BATI :**               **33.70 %**  
Produit attendu :       128 229 €
  
- **TAXE FONCIERE NON BATI :**   **40.95 %**  
Produit attendu :       35 381€
  
- **TAXE D'HABITATION :**           **17.81 %**  
Produit attendu :       21 604 €

DELIBERATION n° 2024-13

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2024**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget primitif 2024, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 355 173.43 € - Recettes : 500 030.13 €
- Section d'investissement :   767 233.07 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget principal 2024.

DELIBERATION n° 2024-14

**VOTE DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX – ANNEE 2024**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Logements sociaux 2024, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement :   12 660.18 €
- Section d'investissement :     27 012.48 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Logements sociaux 2024.

DELIBERATION n° 2024-15

**VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – ANNEE 2024**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Lotissement 2024, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement :   168 516.05 €
- Section d'investissement :     103 064.48 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement 2024.

Le Conseil municipal a eu communication des préconisations du Parc naturel régional du Perche concernant la méthanisation, et qu'il en prend acte.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

SICTOM : M. Vallée précise une possible augmentation de la taxe des ordures ménagères. Le Conseil municipal demande à M. Vallée, représentant de la commune au SICTOM de se prononcer contre cette augmentation.

Syndicat des Eaux de la Berthe : M. Vallée annonce une augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement pour l'année 2024.

9 juin 2024 : Elections européennes.

Samedi 25 mai 2024 : Cérémonie de citoyenneté : remise des cartes électorales aux nouveaux électeurs en présence de M. le Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou.

Fin de la séance : 22 h 30